

Communiqué de Presse des ONG Africaines et Internationales

Yaoundé - Cameroun-
16 octobre 2003

LES ONG DEMANDENT DE LA TRANSPARENCE, UNE REFORME LEGISLATIVE ET UNE BONNE GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR FORESTIER

Nous, ONG africaines et internationales signataires, reconnaissons le rôle positif que le secteur forestier pourrait éventuellement jouer en Afrique en termes de création d'emplois et de recettes fiscales. Cependant, il est encore plus urgent de reconnaître la responsabilité de l'industrie du secteur dans la création de conflits sociaux, l'aggravation de la pauvreté, la destruction et la dégradation environnementale, et la perte énorme de revenus publics sur le long terme causée par les modes destructifs de l'exploitation actuelle.

Pour les ONG signataires, les priorités sont les suivantes :

- La conférence est unanime sur la question de la transparence. Les Etats doivent reconnaître que la transparence est un préalable pour lutter contre mauvaise gouvernance et le problème d'application des lois dans le secteur forestier. Des mesures immédiates doivent être prises. Il n'existe aucune justification valable à la non publication des informations déjà existantes sur le secteur forestier. Ces informations devraient être mises à la disposition du public dans les six mois à venir, à savoir d'ici la fin mars 2004.
- Des réformes politiques et législatives reconnaissant les droits des populations forestières sont indispensables à une bonne gouvernance forestière. Les droits fonciers des populations autochtones doivent être reconnus, y compris dans les aires protégées et les concessions forestières. Ces réformes doivent aussi renforcer les capacités des communautés locales pour la gestion des ressources forestières. Nous demandons la ratification des instruments internationaux pour la protection de la biodiversité et les droits des populations autochtones, notamment la convention 169 de l'OIT.
- Les Etats devraient reconnaître l'importance des ONG et des communautés locales et créer les conditions nécessaires à leur indépendance et rendre efficace l'application des lois et règlements dans le secteur forestier..
- Nous reconnaissons la demande croissante en bois issu de sources légales de la part des négociants en bois, des gouvernements et des consommateurs.
- Nous demandons à l'UE de poursuivre et d'accélérer le processus d'élaboration d'une régulation d'ici mi-2004 afin de qualifier de délit l'importation ou la vente de produits forestiers provenant de source illégale. Nous recommandons aux autres pays consommateurs d'enclencher le même processus.
- Pour appliquer les lois forestières, il est nécessaire de mettre en place un système complet et efficace de suivi, comprenant une série de techniques de suivi indépendant, notamment l'analyse d'images satellites, l'observation indépendante sur le terrain et un système de traçabilité (*chain of custody*). Toutes ces techniques de monitoring doivent poursuivre des buts différents.
- Une réforme législative est nécessaire afin de reconnaître clairement que les recettes issues du négoce de produits forestiers en provenance de sources illégales sont une forme de blanchiment d'argent. La législation actuelle sur le blanchiment d'argent pourrait aisément être modifiée en Europe, afin d'atteindre cet objectif. Cette révision de la législation devrait également être accomplie dans les autres pays consommateurs et producteurs.
- Les sociétés impliquées dans l'exploitation et le commerce de bois de conflit, ainsi que les membres de leurs conseils d'administration ne devraient plus être autorisés à répondre aux appels d'offres pour des marchés publics.
- Tout financement public, privé, ou assistance internationale à des sociétés impliquées dans l'exploitation illégale du bois ainsi que de produits forestiers non ligneux devrait être immédiatement suspendu.
- La chasse et le commerce illégal de viande de brousse sont souvent liés à l'exploitation forestière industrielle. La résolution de tels problèmes doit être l'entière responsabilité des sociétés forestières. Toutefois, les solutions ne doivent pas entraver les droits coutumiers de chasse des populations forestières.

Par conséquent, nous demandons aux négociateurs de la déclaration AFLEG d'élaborer des critères et indicateurs mesurables par lesquels ils vont mettre en œuvre les engagements pris. Un mécanisme doit être mis en place, en consultation avec les ONG, pour assurer la mise en œuvre des actions dans un cadre prédéfini avec des échéances appropriées à chaque action. Des fonds adéquats doivent être fournis pour assurer la mise en œuvre effective des actions en cohérence avec les recommandations des ONG africaines.

Signataires :

ACEEN (Cameroun)
Amis de la Terre (France)
Association Sénégalaise des Amis de la Nature (Sénégal)
Brainforest (Gabon)
Centre pour l'Environnement et le Développement (Cameroun)
CERGET-ONG (Bénin)
CLONG (Congo - Brazzaville)
COAFEB (Burkina Faso)
CRADIF (Cameroun)
EDEN (Gabon)
FERN (Europe)
Forests Monitor (UK)
Greenpeace
Groupe de Travail Forest GTF (DR Congo)
Guinée Ecologie (Guinée)
League of Environmental Journalists (Ghana)
ONVPE (Niger)
Rainforest Foundation (UK)
SAFIRE (Tanzanie)
SERDEV (Cameroun)
UEFA / RAPHY (RD Congo)